

COPIE

Décret n° 2022-508 du 20 août 2022

Portant nomination des directeurs centraux au bureau de contrôle du bâtiment et des travaux publics

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 10-86 du 14 mars 1986 portant création du bureau de contrôle du bâtiment et travaux publics ;

Vu l'ordonnance n° 12-2001 du 19 septembre 2001 déterminant la présidence des conseils d'administration et des comités de direction des entreprises et des établissements publics ;

Vu la loi n° 2-2018 du 5 février 2018 déterminant les modalités de nomination aux hauts emplois et fonctions civils et militaires ;

Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs

Vu le décret n° 82-1116 du 9 décembre 1982 fixant les statuts types des entreprises d'Etat ;

Vu le décret n° 2002-369 du 30 novembre 2002 fixant les attributions et la composition des organes de gestion et de tutelle des entreprises et des établissements publics ;

Vu le décret n° 2012-67 du 27 février 2012 portant approbation des statuts révisés du bureau de contrôle du bâtiment et des travaux publics ;

Vu le décret n°2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu ensemble les décrets n°s2021-301 du 15 mai 2021 et 2021-302 du 16 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2022-65 du 24 février 2022 portant organisation du ministère de l'aménagement du territoire, des infrastructures et de l'entretien routier ;

Vu le décret n° 2021-329 du 6 Juillet 2021 relatif aux attributions du ministre de l'aménagement du territoire, des infrastructures et de l'entretien routier.

DECRETE :

**Article premier :** Sont nommés directeurs centraux au bureau de contrôle du bâtiment et des travaux publics :

- Directeur du laboratoire : Monsieur ONDZOULOU Eric Bienvenu, Ingénieur géologue de 7<sup>ème</sup> échelon ;

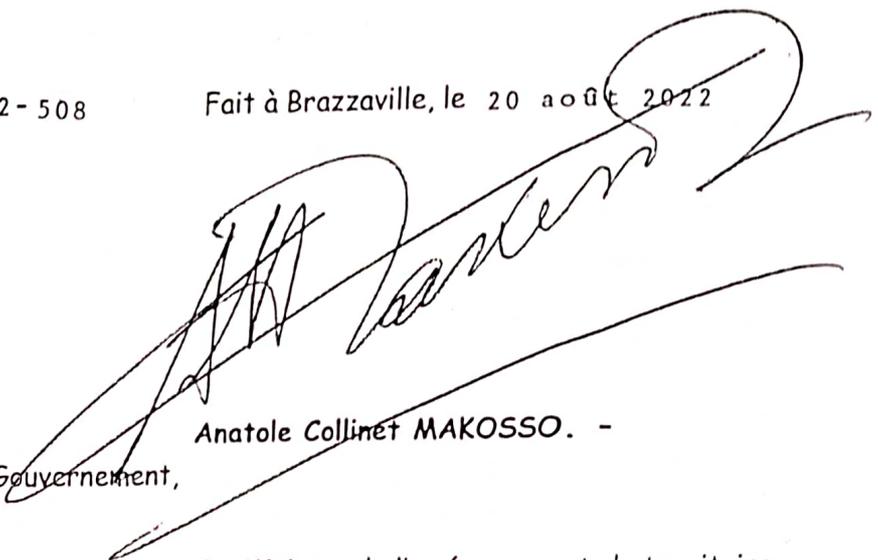
- Directeur du contrôle technique : Monsieur KIMINOU MBOUNGOU Fortuné, Ingénieur principal des travaux publics de 6<sup>ème</sup> échelon ;
- Directrice administrative et financière et comptable : Madame KANGA Fanelle Colombe ; Attachée des SAF de 3<sup>ème</sup> échelon ;

Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo. /-

2022 - 508

Fait à Brazzaville, le 20 août 2022



Anatole Collinet MAKOSSO. -

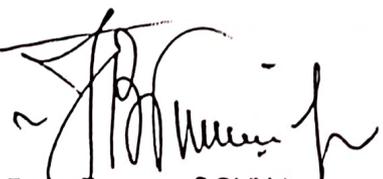
Par le Premier ministre, chef du Gouvernement,

Le Ministre des finances, du budget  
et du portefeuille public



Rigobert Roger ANDELY. -

Le Ministre de l'aménagement du territoire,  
des infrastructures et de l'entretien routier



Jean Jacques BOUYA. -